

Bessans, le 08 mai 2010

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal du 22 avril 2010, en tant que Maire et élu communautaire, vous avez affirmé (*extrait mot à mot de l'enregistrement du conseil municipal*) « On essaie de porter le discours du conseil municipal de Bessans » et votre premier adjoint que « on sera obligé d'aller dans l'EPIC l'année prochaine » En outre, vous avez affirmé que Bessans avait tout intérêt à adhérer à l'Office de Tourisme Intercommunal, malgré le vote CONTRE de son conseil municipal, sans préciser que d'autres alternatives pourraient être proposées.

Nous prenons connaissance du compte rendu de conseil communautaire du 29 avril 2010 que vous nous avez fait parvenir ce jour. Nous y apprenons que la CCHMV propose à la commune de Bonneval, dont le conseil municipal a également voté CONTRE l'adhésion à l'OTI, une convention pour ne pas l'intégrer à l'OTI mais gérer la promotion. C'est avec étonnement que nous pouvons lire à propos d'une proposition de convention entre la CCHMV et la commune de Bessans:

« Pour Bessans : une proposition de convention comme pour Bonneval a été faite mais Bessans la refuse et souhaite intégrer dès le début le futur OTI. »

Il nous semble que votre position ne reflète pas la position du conseil municipal. Même si vous souhaitiez personnellement l'adhésion de la commune de Bessans à l'OTI, bien que le conseil municipal n'ait pas suivi votre position, nous pensons que votre devoir est de respecter la majorité du conseil municipal.

C'est pourquoi nous demandons d'ajourner votre position à la CCHMV, et de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la décision de la commune de Bessans pour accepter ou non une convention de la CCHMV sur l'OTI.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous adressons, monsieur le Maire, nos sincères considérations.

Jean Luc BOYER
Conseiller municipal

Magali DURAND
Conseillère municipale

Patrice VINCENDET
Conseiller municipal